

**BUREAU DU 4 FEVRIER 2020
LES VEYS
50500 CARENTAN LES MARAIS**

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2020/03 Finances locales – Divers - Convention du groupement de commandes avec l'École nationale Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC)

Affiché le 05 MARS 2020

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à LES VEYS - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 16 janvier 2020.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Michel **FAUVEL**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Jean-Marc **JOLY**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Pascal **MARIE**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**.

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Nicole **GODARD**, Laurent **HUET**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**.

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Guillaume **HEDOUIN**, Joëlle **RIMBERT**, Jean-Baptiste **WETTON**, Fabienne **COLLINEAU**, Denis **LETAN**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**.



Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200305-DELIB_B2020_03-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception en préfecture : 05/03/2020

B 2020/03 Finances locales – Divers - Convention du groupement de commandes avec l'École nationale Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC)

Dans le cadre du projet Interreg CobBauge, il est prévu de réaliser plusieurs outils de communication dont des vidéos. Celles-ci ont plusieurs vocations : d'une part promouvoir le projet et ses acteurs au gré de conférences, salons..., et d'autre part contribuer à l'information et la formation des professionnels sur le procédé technique et ses particularités. Deux partenaires du projet sont responsables de la réalisation de ces vidéos : l'ESITC Caen pour ce qui concerne la communication "institutionnelle" et le Parc pour ce qui concerne les outils de formation.

Dans un souci d'optimiser les déplacements et les prises de vue des équipes de tournage, et d'assurer une certaine homogénéité de qualité de montage, il vous est proposé de mutualiser la prestation par le biais d'un groupement de commande entre l'ESTIC et le Parc. Conformément au projet de convention liant les deux structures, le budget global de la commande s'élèverait à 25 000 € TTC répartis à hauteur de 15 000 € TTC pour l'ESTIC et de 10 000 € TTC pour le Parc conformément au budget voté en 2019. L'ESITC serait en charge de l'appel d'offre et de la gestion du marché. Elle assurerait le règlement de la prestation concernant les vidéos de promotion du projet. Le Parc serait, quant à lui, en charge de la prestation concernant les vidéos pédagogiques, et réglerait en direct cette prestation.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont fixées dans le projet de convention joint en annexe.

Délibération : Les membres du bureau autorisent le Président à signer la convention formalisant le groupement de commandes ainsi que toutes les pièces nécessaires à la consultation des prestataires et désignent François STREIFF, chargé de mission, à représenter le Parc au Comité de pilotage.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le **05 MARS 2020**.....

Le Président

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DE Bessin
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CABENTAPPELLES-MARAIS
Tel. 02 33 71 61 61 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Jean MORIN



Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200305-DELIB_B2020_03-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020